

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-cinquième séance – Lundi 15 décembre 2014, à 17 h

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Sylvain Clavel, Daniel-Dany Pastore* et *M^{me} Alexandra Rys*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 2 décembre 2014, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 13 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 15 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 16 décembre 2014, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

(L'assemblée se lève.)

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la cité qui nous a confié ses destinées. Vous pouvez vous rasseoir.

Je donne à présent la parole à M^{me} Esther Alder pour les communications du Conseil administratif.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Durant une séance du débat budgétaire, samedi dernier 13 décembre, un conseiller municipal s'est permis de mettre en cause une fonctionnaire de la Ville de Genève, M^{me} Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance. Il faut savoir que M^{me} Capeder est la présidente du Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP), et qu'à ce titre il lui arrive de prendre des positions rapportées par la presse.

Je tiens à préciser que les activités associatives de M^{me} Capeder sont compatibles avec ses obligations professionnelles, dès lors qu'elle se conforme aux exigences posées par le statut du personnel de la Ville de Genève. En particulier, les membres du personnel sont tenus au respect des intérêts de la Ville de Genève et doivent s'abstenir de tout ce qui peut lui porter préjudice. Ils doivent entretenir des relations dignes et respectueuses avec leurs collègues et leurs supérieurs, établir des contacts empreints de compréhension et de tact avec le public, justifier et renforcer la considération et la confiance dont le personnel de la Ville de Genève doit être l'objet.

Il semble qu'aucune des attaques dont M^{me} Capeder a fait l'objet ne soit étayée par des éléments précis. Sachez aussi, Mesdames et Messieurs, qu'elle avait pris congé le jour où elle a été interviewée par la presse. Merci de votre attention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous avertis que M. Steeve Iuncker, de la *Tribune de Genève*, prendra des photos dans la salle ce soir.

3. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015 (PR-1092 A)¹.

Suite du troisième débat

Le président. Nous continuons le troisième débat sur le projet de budget 2015 de la Ville de Genève. Mesdames et Messieurs, je vous prie d'écouter, car je vous indique maintenant comment nous procéderons. Tout d'abord, j'annonce la position actuelle du budget après l'interruption de nos débats, le samedi 13 décembre à minuit: pour l'instant, il accuse un déficit de 3 186 305 francs.

Je vous laisse maintenant dix minutes pour déposer vos amendements auprès de M^{me} Cabussat dans la salle des Deux-Cents, selon la procédure habituelle. Il faudra compter environ dix autres minutes pour les photocopier, puis cinq minutes pour les distribuer. Nous reprendrons nos débats dès que ce sera fait. Je suspends la séance durant cette procédure, et je remercie d'avance les personnes qui travaillent dans la salle des Deux-Cents de m'avertir lorsque le dépôt des amendements sera terminé – si c'est avant les dix minutes prévues, tant mieux, cela nous fera gagner du temps!

(La séance est suspendue de 17 h 06 à 17 h 16.)

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le dépôt des amendements est terminé. Maintenant, il faut juste nous laisser le temps de les photocopier et de les distribuer. Je suspends à nouveau la séance pour ce faire.

(La séance est suspendue de 17 h 16 à 17 h 35.)

*Toutes les pages, tous les départements,
groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

Le président. Sauf erreur, tout le monde a maintenant reçu les amendements déposés ou redéposés dans le délai imparti. Il y en a huit, numérotés de 1 à 8.

¹ Rapport, 2887.

Nous commençons avec un amendement du Conseil administratif qui concerne tous les départements; il demande une diminution de 2 millions de francs sur les charges d'entretien des bâtiments de la Ville, afin de revenir au montant du projet de budget 2015 amendé.

M. Jacques Pagan (UDC). Je recommence à vivre l'enfer que j'ai connu samedi dernier à partir de 23 h! A nouveau, il nous faut travailler sur la base de documents reçus au tout dernier moment; on n'a même pas le temps de les collationner! (*Protestations.*) Je suis désolé de le dire, mais cette manière de procéder est tout à fait inadmissible! Il faudrait au contraire faciliter la prise des décisions, tous partis confondus; je regrette que ce ne soit pas le cas.

Samedi soir, c'était vraiment épouvantable! En ce qui me concerne, je prends soin de noter le résultat de tous les votes – le nombre de oui, de non et d'abstentions – et la décision finale de notre plénum, ainsi que l'heure de chaque vote. Eh bien, samedi en fin de soirée, j'ai été absolument incapable de le faire, tant cela allait vite; on ne savait plus où on en était, on n'avait même pas tous les documents de référence sous la main! Cette façon de faire n'est pas correcte.

De plus, nous avons donné une piètre image du Conseil municipal aux téléspectateurs et aux téléspectatrices, dont certains n'auront compris qu'une seule chose: que les politiciens ne sont pas des gens sérieux! Il y a pourtant des problèmes cruciaux à régler, des questions d'argent importantes où des centaines de milliers de francs, voire des millions de francs sont en jeu, et des situations en cause – notamment dans la fonction publique. Nous ne pouvons pas travailler de cette manière-là!

J'ai une expérience de quatre ans sous la coupole fédérale; quand il s'agit d'évoquer des sujets de cette nature, on prend le temps d'étudier les documents; le président explique exactement ce qu'il en est, l'ambiance générale fait que l'on sait de quoi l'on parle et ce que l'on vote. Mais ici, samedi, je dois dire que j'ai été surpris par la rapidité des votes en plein brouhaha... Il est vrai qu'il était tard et que nous étions fatigués, ce qui n'a sans doute pas facilité les choses.

En tout cas, j'aimerais que certains points soient clarifiés. En ce qui concerne cet amendement du Conseil administratif, je demande notamment à quelle page du projet de budget amendé il se réfère. En principe, les formulaires pour le dépôt des amendements budgétaires comportent des tas de rubriques à remplir, mais là, il n'y a que des «x» partout... Nous ne savons donc pas à quoi l'amendement correspond. Je demande à être renseigné, ce qui est le moindre de mes droits! (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, quand vous aurez une question à poser, je ne vous empêcherai pas de le faire!

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, s'il pouvait y avoir un peu plus de silence dans la salle pour que nous entendions les orateurs, ce serait agréable. Un membre du Conseil administratif désire-t-il éclairer M. Pagan?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Pagan, je conçois que vous ayez de la peine à comprendre certains amendements... Nous aurons peut-être plus de temps – ou nous le prendrons – pour expliquer ceux du projet de budget 2016 en commission des finances.

Je vous rappelle que vous votez le budget non pas sur la base du document à trois positions par nature comptable, mais sur celle du document à deux positions par politique publique. L'amendement qui vous est présenté ici est relatif au groupe de comptes 314, à savoir l'entretien des immeubles par des tiers. Pour le Conseil administratif, il s'agit de revenir au montant qu'il avait proposé dans le projet de budget tel que vous l'avez reçu, étudié et analysé en commission des finances. Cet amendement vise donc à rétablir la situation *ante*. J'espère que c'est clair, Monsieur Pagan... Comme je vous vois opiner du chef, je suis soulagée: je pense que vous avez compris l'intention du Conseil administratif et j'en suis enchantée!

Le président. Je salue la présence à la tribune du public de notre collègue Mathilde Captyn, ancienne députée au Grand Conseil. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, nous refuserons cet amendement. Réduire le budget dévolu à l'entretien des bâtiments est une fausse bonne idée. En effet, cet entretien est négligé depuis de très nombreuses années; cela ne date pas de l'arrivée de M. Pagan au Conseil administratif, mais de bien avant, à savoir de l'époque de M^{me} Burnand – et déjà alors, c'était à cause de problèmes budgétaires, puisque l'exécutif équilibrait son budget en diminuant le montant des crédits de fonctionnement pour l'entretien de notre patrimoine bâti. Bref, c'est une mauvaise idée!

Nous voyons bien dans quel état se trouve aujourd'hui le parc immobilier de la Ville! Et nous savons ce qu'il faut faire pour le remettre à niveau – voire mieux. Rappelez-vous le débat sur l'ensemble locatif des Minoteries, chers collègues: sa rénovation coûtera entre 90 et 95 millions de francs à la municipalité. Il aurait été moins cher de le démolir... Si la Ville avait entretenu correctement ses bâtiments, nous ne nous retrouverions pas dans des situations comme celle-là

ou celle de Cité-Jonction, dont nous aurons à débattre très bientôt. Il faudra bien faire quelque chose là-bas aussi! Un immeuble de Cité-Jonction est couvert d'échafaudages en bois pour prévenir la chute de matériaux de la façade, et cela dure depuis au moins quinze ans!

C'est là une bien mauvaise façon de gérer notre patrimoine bâti. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, soyez courageux et refusez cet amendement, maintenez les 2 millions de francs destinés à l'entretien des bâtiments!

De plus, il s'agit en fait d'une diminution par rapport au budget de l'an dernier. Pourquoi? Je vous le donne en mille: le Conseil administratif étant incapable d'équilibrer son projet de budget 2015 où il n'y a que des augmentations, il doit effectuer des ajustements de dernière minute. Et voilà que c'est à M. Pagani d'en faire les frais, en l'occurrence! C'est donc 2 millions de francs de moins que l'an dernier, raison pour laquelle nous ne sommes pas d'accord. Nous demandons au moins le maintien du montant prévu pour 2014.

J'invite donc le plénum à refuser l'amendement du Conseil administratif et à maintenir ces 2 millions de francs pour l'entretien de notre patrimoine bâti.

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs, il est évident que nous n'entrerons pas en matière sur cet amendement qui vise à faire l'économie de la rénovation du patrimoine bâti de la Ville de Genève. Je mentionnerai d'abord quelques chiffres: quand un propriétaire privé réfléchit à l'avenir de son bien immobilier, il prévoit généralement d'y consacrer 1% de son budget calculé sur la valeur d'achat du bâtiment. La Ville de Genève possède un patrimoine financier estimé à environ 2,5 milliards de francs, d'après une analyse récente. Il faudrait donc prévoir au minimum 25 millions de francs sur cette ligne – et nous en sommes très loin!

Inutile de rappeler, d'ailleurs, qu'un certain nombre d'obligations fédérales nous contraignent – normalement – à rénover tout immeuble pourvu de simple vitrage, à insonoriser, à isoler... Ces obligations, imposées aux propriétaires privés, le seront également à la Ville. Il est donc illusoire de vouloir diminuer cette ligne budgétaire pour moins bien entretenir les immeubles municipaux – de fait, c'est déjà le cas, puisque la réduction de la dette découle exclusivement de la baisse des investissements, c'est-à-dire du mauvais entretien de notre patrimoine.

Ce n'est pas le bon chemin à prendre pour l'année prochaine! Au contraire, il faut réinvestir assez massivement dans le patrimoine de la Ville. On l'a bien vu avec les Minoteries, dont la rénovation nous coûtera quasiment 100 millions de francs. Il en ira de même avec Cité-Jonction – et encore, c'est un minimum. Sans

compter que nous aurons encore d'autres ensembles à rénover... Vous le savez, Mesdames et Messieurs, la Ville a un patrimoine bâti important. Faire croire à la population que l'on n'entretiendra pas les bâtiments est un aveu de faiblesse, puisque nous y sommes obligés – et c'est très bien ainsi!

Cet amendement n'est qu'une manœuvre technique dilatoire pour faire croire que l'on arrivera à un budget 2015 équilibré. Depuis le début, nous disons qu'il ne l'est pas! Avec seulement 13 000 francs prévus sur une année pour maintenir cet équilibre – ce qui équivaut à 40 francs par jour – on pense bien que la première canalisation qui sautera dans n'importe quel immeuble de la Ville fera exploser notre budget! Pour ces raisons, nous n'entrerons évidemment pas en matière sur cet amendement et nous ne braderons pas notre patrimoine bâti. Manifestement, c'est pourtant ce qu'une majorité du Conseil municipal a l'intention de faire, sous la pression des manœuvres dilatoires du Conseil administratif – et c'est fort dommage!

M. Denis Menoud (HP). S'il y a un amendement absurde et imbécile, c'est bien celui-là! Nous savons depuis des années et des années – au moins vingt ans – que le Conseil administratif joue en permanence avec l'entretien des bâtiments. Pour combler un trou dans son budget, il recourt toujours au même truc! M. Haegi l'a fait, M^{me} Rossi aussi, et ainsi de suite... On voit bien dans quel état est notre patrimoine, à cause de ça!

Prenons un exemple, Mesdames et Messieurs de l'Alternative – je m'adresse en particulier aux socialistes et au Parti du travail, qui s'appelle maintenant SolidaritéS...

Des voix. Ensemble à gauche!

M. Denis Menoud. Je ne le disais pas pour semer la zizanie entre vous, je vous rassure tout de suite! Je sais bien que SolidaritéS n'existe pas, mais je faisais allusion à...

Le président. Monsieur Menoud, je vous demande de vous en tenir à votre propos. Ne répondez pas à ce que l'on vous crie dans la salle!

M. Denis Menoud. Je sais, Monsieur le président, je suis hors sujet... En tout cas, je ne voulais pas que les gens de gauche se divisent entre eux – ils se bouffent déjà bien assez le museau comme ça!

J'en reviens à l'exemple que je voulais citer: la salle du Faubourg. Les jeunes ne le savent pas, mais ce fut un haut lieu de la lutte prolétarienne et de l'opposition de gauche à Genève! Or, cette salle pleine de mémoire collective tombe en ruine. On me dira que cela ne dépend pas directement de M. Pagani, mais de M^{me} Salerno, puisque la salle est louée via la Gérance immobilière municipale (GIM), je crois. (*Remarque de M^{me} Salerno.*) Non? Ce n'est pas vous qui louez la salle? Mais oui, c'est vous, Madame Salerno! Vous ne connaissez pas la salle du Faubourg? C'est dommage! Si vous étiez allée aux meetings de gauche... Mais évidemment, comme vous n'êtes pas de gauche – de mon point de vue – vous ne connaissez pas l'endroit!

La salle du Faubourg a une grande importance pour Genève, on le sait pertinemment. En faisant allusion au Parti du travail, je pensais bien sûr à l'oraison funèbre de Jean Vincent, le grand leader charismatique de la gauche genevoise... Que l'on soit communiste ou non, là n'est pas la question! Cela n'a rien à voir! Le fait est que la Ville laisse des lieux de mémoire comme celui-là tomber en ruine.

C'est logique, dans la mesure où la gauche genevoise a complètement renié la classe ouvrière à laquelle elle se réfère pourtant, elle lui a tourné le dos! Il est malheureux qu'un ex-membre du Mouvement citoyens genevois doive lui rappeler l'histoire populaire de Genève! (*Remarque de M^{me} Salerno.*) Vous avez beau faire des simagrées, Madame, c'est ainsi! Vous n'étiez pas née, à l'époque, on ne peut pas vous en vouloir... Mais je déplore que des élus des partis de gauche nous proposent de diminuer le budget du patrimoine en votant des montants qui ne permettront même pas d'entretenir les bâtiments spécialement chers à leur cœur!

Voilà pourquoi je trouve absurde que la gauche fasse une telle proposition – car le Conseil administratif est bel et bien de gauche quand même! J'ai remarqué aussi, avec un plaisir non dissimulé, que le Parti libéral-radical soutient au contraire une augmentation de cette ligne budgétaire. Alors que, d'habitude, nous entendons toujours M. Genecand faire la leçon à M. Pagani, cette fois, le coquet se rallie au maintien des crédits pour le département des constructions et de l'aménagement... Nous en sommes heureux, mais j'espère surtout que vous autres, à gauche, vous aurez un peu de respect pour la mémoire de vos anciens et que vous refuserez cet amendement!

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne dirai que quelques mots. Ce qui ne joue pas, dans cette problématique, c'est l'équilibre du budget dans son ensemble. Il est déjà on ne peut plus précaire, et le Conseil administratif n'a rien trouvé de mieux que d'enlever 2 millions de francs à l'entretien de bâtiments qui, normalement, devrait même être mieux doté; en effet, il faudrait prévoir au moins une quarantaine de millions de francs par an pour pouvoir assurer l'entretien du patrimoine bâti de la Ville.

J'imagine que M. Pagani a dû manger sa... Comme il ne porte pas de cravate, disons qu'il a dû manger sa chemise, quand il a vu ça! Mais ensuite, il a joué le jeu de la collégialité...

Procéder ainsi est une erreur – mais l'erreur consiste en fait dans ce budget tout entier! Il est mauvais! Il ne correspond à rien de réel, puisqu'il n'a pu être équilibré que grâce à des taxes nouvelles décidées par le Conseil d'Etat en supputant l'incivilité des entreprises dans les chantiers de la Ville de Genève, ce qui devrait permettre d'encaisser 6 millions de francs de plus que d'habitude! C'est zéro, comme équilibre! Cela démontre un manque de vision politique que nous dénonçons depuis 2011!

Chers collègues, évitez de tomber dans ce piège et maintenez les 2 millions de francs pour l'entretien du patrimoine bâti de la Ville, qui nous est cher à toutes et à tous!

M^{me} Marie Barbey (DC). J'ai une question toute simple et – a priori – naïve à poser à M. Pagani: Monsieur le magistrat, comment pouvez-vous soutenir une baisse des charges d'entretien des bâtiments de la Ville et, parallèlement, en votre qualité de député au Grand Conseil, demander systématiquement une augmentation des charges d'entretien des bâtiments? Où est la cohérence? Merci de me l'expliquer, j'ai de la peine à comprendre!

Le président. Madame Barbey, M. le conseiller administratif vous répondra un peu plus tard.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Mesdames et Messieurs, pour notre part, nous refuserons évidemment cet amendement. Il est à peine compréhensible que certains puissent l'accepter! D'une manière ou d'une autre, si on n'entretient pas nos bâtiments, il faudra le payer un jour en faisant des rénovations lourdes, ce qui nous coûtera nettement plus cher. Je veux bien comprendre que le Conseil administratif joue aux équilibristes pour sauver de cette manière-là 2 millions de francs et boucler son budget mais, même à gauche, je pense que vous n'êtes pas complètement idiots: je suppose que vous pouvez comprendre que l'entretien passe avant les achats!

M. Carlos Medeiros (MCG). Chers collègues, notre groupe est lui aussi un peu perplexe, face au refus du magistrat Pagani d'accepter 2 millions de francs supplémentaires pour l'entretien du patrimoine bâti de la Ville. Je tiens à le rap-

peler: toutes les fois qu'il nous a soumis des propositions pour des travaux de rénovation, il a justifié leur montant en affirmant que c'était à cause de ses prédécesseurs qui, pendant vingt-cinq ans ou plus, n'avaient pas fait le nécessaire pour entretenir les bâtiments. (*Remarque de M. Pagani.*)

Vous l'avez dit, Monsieur le magistrat! On peut le lire dans le *Mémorial*. Vous l'avez dit pour le Grand Théâtre, vous l'avez dit aussi pour le Bout-du-Monde – notamment en ce qui concerne la réfection des vestiaires. Votre collègue M. Sami Kanaan nous a même souvent répété que ces installations sportives étaient dans un état de délabrement avancé. Regardez, il le confirme par un signe de tête!

Vous avez dit la même chose pour les Minoteries, quand vous nous avez demandé près de 100 millions de francs pour rénover cet ensemble locatif. Je vous cite: «Malheureusement, j'en arrive à un pareil projet et je demande un tel montant au Conseil municipal, car ces bâtiments n'ont pas été entretenus pendant des années.»

Alors, ce soir, je n'y comprends plus rien! Monsieur Pagani, alors que nous vous donnons ici un joli «cadeau de Noël» de 2 millions de francs, pourquoi le refusez-vous, alors même que vous êtes responsable de l'entretien des bâtiments auquel ce montant est destiné? Vous avez beau nous dire que vous nous expliquerez les raisons pour lesquelles vous n'avez pas vraiment besoin de cet argent, je m'en étonne!

En tout cas, j'avertis M. Pagani par votre entremise, Monsieur le président: désormais, chaque fois qu'il nous servira l'argument du manque d'entretien nécessaire d'un bâtiment, dans le passé, pour justifier le montant d'une proposition de rénovation, je me ferai un plaisir de lui rappeler son refus des 2 millions de francs que nous lui avons offerts pour Noël au mois de décembre 2014!

Le président. Je donne la parole à M^{me} la conseillère municipale Mireille Luiset.

Des voix. Ohhhhh!

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Ah, j'adore l'enthousiasme qui se manifeste sur les bancs d'en face, dès que je prends la parole! Cet amendement du Conseil administratif m'étonne. En effet, nous l'avons entendu nous faire de grandes déclarations sur la nécessité de prendre soin des enfants, des populations précairisées et j'en passe... Mais l'entretien des bâtiments et des préaux d'écoles de la Ville – enfantines ou autres – concerne justement ces populations les plus défavo-

risées! Dans ces conditions, comment peut-on envisager de rogner sur l'entretien des bâtiments et des préaux d'écoles?

Il me semble que le Conseil administratif pratique un peu trop le double langage. Il est facile de commencer par refuser l'argent proposé pour l'entretien des bâtiments, puis de venir en commission ou devant le plénum nous demander des crédits en faisant jouer la corde sensible! C'est une politique puante, dirais-je – et je pèse mes mots! C'est vraiment rouler les gens dans la farine et mépriser les personnes que l'on prétend défendre.

En effet, les rénovations lourdes des immeubles ont des conséquences importantes sur la vie de leurs locataires – mais eux, ils doivent de toute façon se taire, car les travaux sont jugés indispensables et ils n'ont pas leur mot à dire là-dessus. Eh bien, un entretien correct – comme dans le privé – permet justement d'éviter de telles rénovations lourdes. (*Grands éclats de rire sur les bancs de la gauche.*) Excusez-moi, je voulais dire «comme dans le public»! C'est un lapsus! Je rêvais à l'idéal pour le domaine privé...

Je relève simplement que le Conseil administratif nous raconte des salades, une fois de plus! Par-devant c'est les trémolos des violons, mais par-derrière ce n'est qu'une affaire d'argent! On le voit bien avec le personnel des crèches, qui n'aurait plus de sous... On sait bien que tout est une question de pognon!

Dans le cas des rénovations de bâtiments, j'insiste sur le fait qu'une diminution de la ligne budgétaire concernée porterait préjudice aux populations les plus précarisées. A nouveau, l'exécutif viendra plus tard en commission nous demander des crédits supplémentaires – à prendre sur de l'argent que nous n'avons pas – tout simplement parce qu'il sera devenu indispensable d'effectuer des travaux d'entretien. De toute façon, c'est toujours les plus fragiles qui paieront! J'espère au moins que les téléspectateurs sont capables de comprendre ce double langage et de voir que le Conseil administratif se moque d'eux!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après huit ans passés au Conseil administratif, je me réjouis de voir enfin la droite s'appuyer sur l'analyse des 800 bâtiments – ou, en tout cas, des 350 immeubles locatifs – qui a fait monter notre patrimoine immobilier au bilan municipal de 900 millions de francs à 2,3 milliards de francs environ, voire à 2,9 milliards de francs – sans compter les bâtiments de prestige.

Je suis heureux d'entendre la droite affirmer qu'il faut faire un effort pour le patrimoine bâti. Je l'attends au tournant, lorsque je présenterai au Conseil municipal la facture de rattrapage pour la rénovation des immeubles de Cité-Jonction; je donne entièrement raison aux précédents orateurs qui ont évoqué cet exemple: leur entretien n'a pas été effectué à temps. Il faudra donc rénover 500 logements.

Je me réjouis de le faire avec vous, Monsieur Medeiros! J'espère que, ce jour-là, je ne verrai personne sur les bancs de la droite voter contre cette rénovation qui n'est qu'un rattrapage d'entretien, contrairement à ce qui s'est passé lors du vote de la proposition PR-979 sur la rénovation des Minoteries – où il ne s'agissait que de 250 appartements.

Si je suis réélu, je présenterai au Conseil municipal un projet pour Cité-Jonction qui visera à effectuer le rattrapage d'entretien et la remise à niveau des logements, tout en y ajoutant un confort supplémentaire – car il est question d'agrandir un peu ces immeubles.

Cela étant, Mesdames et Messieurs, on peut toujours tergiverser, raconter des histoires et faire de la politique à propos des travaux de rénovation, mais il s'agit ici de tenir compte des chiffres.

Selon les comptes 2013, la Direction du patrimoine bâti a dépensé pour cette même année 32 346 595 francs. Vous avez proposé, au début du débat sur le projet de budget 2015, de lui enlever 2,6 millions de francs par rapport au budget présenté par le Conseil administratif, qui prévoyait 34 944 801 francs sur ce poste. Vous avez ensuite déposé un amendement – c'est votre droit – pour essayer de remonter de 2 millions de francs les investissements au niveau de l'entretien des bâtiments. Déjà là, j'avais perdu 600 000 francs! Je ne vais pas me mettre à pleurer, c'est comme ça. A la fin du débat de samedi soir, la majorité du Conseil municipal a rétabli cette ligne budgétaire à 34 944 801 francs – c'est l'argent qu'il me faut, par rapport aux comptes 2013 où les dépenses s'élevaient à 32 346 595 francs. Cela fait quand même 2,6 millions de francs de plus pour 2015!

Je m'en contenterai. Cela me donnera la possibilité d'entretenir des bâtiments et de rattraper l'entretien qui n'a pas été effectué à temps, comme à Cité-Jonction et aux Minoteries, tout en apportant un «plus» avec des propositions visant à améliorer le confort et la consommation énergétique de certains logements. Le montant prévu au budget 2015 me suffit amplement pour cela.

Monsieur Medeiros, je vous signale que le Conseil administratif m'a déjà fait cadeau de 2,6 millions de francs supplémentaires pour l'entretien des immeubles par rapport aux comptes 2013. Quant à vous, Monsieur Genecand, vous avez raison de défendre avec moi ce type d'investissements qui donnent du travail aux petites et moyennes entreprises, contrairement à la construction de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), qui fait travailler les multinationales...

Mais je vous attends au tournant l'année prochaine, où je proposerai une augmentation de 2 ou 3 millions de francs pour des postes d'administration. Je rappelle que, lorsque je suis arrivé au Conseil administratif, le budget total des investissements s'élevait à 60 millions de francs; aujourd'hui, il atteint les 130 millions de francs. Or, nous faisons tout avec les mêmes personnes, au nombre de 246 à

l'époque et 249 maintenant. Je sais que le Conseil municipal nous demande de faire davantage avec le même personnel, mais ce sera impossible si l'on ajoute encore 6 ou 10 millions de francs aux investissements.

En tout cas, pour ce qui est de l'entretien des immeubles, les 2,6 millions de francs supplémentaires inscrits au budget 2015 par rapport aux comptes 2013 me conviennent parfaitement.

Je répondrai à présent à M^{me} Barbey. En tant que député, j'ai effectivement rédigé un rapport pour stigmatiser le Conseil d'Etat quant au fait qu'il n'entretient plus les bâtiments cantonaux. Je ne parlerai pas ici des locaux du cycle d'orientation, mais je prendrai l'exemple des ponts car, sur ce plan, la Ville et l'Etat sont dans une situation analogue. En effet, j'ai la responsabilité d'entretenir 60 ponts sur le territoire de la Ville et le Canton en a le même nombre.

Faisons une petite visite virtuelle: le pont de Vallard, sur l'autoroute pour aller à la douane, est renforcé par des piliers de soutènement depuis quinze ans! Contrairement à vous, Madame Barbey, j'affirme que l'Etat de Genève ne répond pas à ses obligations dans ce domaine. En tout cas, les ponts de la Ville, eux, ne sont pas maintenus par des poutrelles de soutien depuis quinze ans! J'estime donc que nous faisons notre boulot, depuis que je siège au Conseil administratif – et même mes prédécesseurs ont fait ce qu'ils ont pu, avec l'argent à leur disposition. Mais, depuis mon arrivée, nous avons fait un réel effort d'amélioration et je remercie le Conseil municipal d'avoir voté les crédits nécessaires.

Pour conclure, je dirai que nous sommes loin de la situation dans laquelle se trouve le Canton en matière d'entretien des bâtiments. La Ville a 65 écoles primaires à entretenir; or, je n'ai pas vu de parents se mobiliser pour se plaindre que le plafond tombe ou que les tuyaux sont percés! On n'en est pas là! Mais le Canton, lui, en est là. En tant que député, j'ai donc stigmatisé le Conseil d'Etat à ce sujet, car je dénonce chez les autres les manquements que je m'impose à moi-même d'éviter. (*Applaudissements de la gauche.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Chers collègues, je peux adhérer au discours du magistrat. Seulement, à cause du manque d'entretien des immeubles municipaux pendant vingt-cinq ans et plus, nous nous trouvons aujourd'hui face à des projets d'investissement colossaux. J'ai déjà évoqué tout à l'heure la rénovation des Minoteries et je crains que le crédit à venir pour Cité-Jonction n'atteigne les 200 millions de francs! Nous sommes obligés aujourd'hui d'investir des montants très importants pour rénover, car la Ville n'a pas assuré l'entretien de ses bâtiments lorsqu'il en était temps. Ce n'est pas normal! Nous dénonçons ce défaut de fonctionnement et nous voudrions qu'il soit corrigé, c'est-à-dire que la Ville assure désormais l'entretien de ses bâtiments.

De la sorte, quand il faudra procéder à une rénovation importante, nous ne nous retrouverons pas dans l'obligation d'entreprendre tous les travaux à partir de zéro, car une grande partie d'entre eux auront déjà été effectués dans le cadre de l'entretien régulier du bâtiment. C'est comme pour une voiture: si on ne lui fait pas régulièrement passer le service, au bout d'un moment il n'y a plus qu'à l'envoyer à la casse et à en racheter une autre! Voilà ce qui ne joue pas, en matière d'entretien du patrimoine bâti de la Ville de Genève!

J'aimerais d'ailleurs que l'on ne mélange pas les crédits destinés à cet entretien – qui relèvent du budget de fonctionnement – et les crédits d'investissement. Il est trop facile de s'appuyer sur le fait qu'on n'a pas eu l'argent nécessaire pour assurer les frais de fonctionnement et de venir ensuite demander des crédits d'investissement. On ne peut pas procéder ainsi! Voilà pourquoi nous voulons augmenter la part des crédits destinés à l'entretien des bâtiments municipaux dans le budget de fonctionnement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus recueille l'égalité des voix; le président départage en votant oui. L'amendement est accepté par 39 oui contre 38 non.

Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

*Page 25, politique publique 7, Protection et aménagement de l'environnement,
72 – Traitement des déchets,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de services.*

Le président. L'amendement suivant émane également du Conseil administratif; il demande une diminution de 1,2 million de francs correspondant au rétablissement du montant figurant au projet de budget 2015 amendé pour les honoraires et prestations de services de l'usine d'incinération des ordures ménagères des Cheneviers.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus recueille l'égalité des voix; le président départage en votant oui. L'amendement est accepté par 39 oui contre 38 non.

*Toutes les pages, tous les départements,
groupes de comptes 31x, Biens, services et marchandises.*

Le président. L'amendement suivant émane du Mouvement citoyens genevois et concerne tous les départements. Il demande une diminution de 5 millions de francs de l'augmentation prévue au budget 2015.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, le Mouvement citoyens genevois a décidé de déposer en troisième débat un amendement un peu adouci sur les groupes de comptes 31x. Nous considérons que ce poste est surévalué. Il n'est pas possible qu'il augmente chaque année au budget depuis des lustres, alors que l'administration municipale est restée à peu près la même et que ses missions n'ont pas vraiment changé. De plus, l'inflation est à zéro. Par conséquent, cette augmentation n'est pas logique.

Je rappelle que, selon les comptes 2013, la Ville a dépensé un peu moins de 195 millions de francs sur les groupes 31x pendant cette même année. Par conséquent, il n'y a aucune raison que le budget 2014 fixe ce poste à presque 207 millions de francs et celui de 2015 à 205 millions de francs. Je vous fais grâce des virgules!

Je crois que c'est déraisonnable! Je le répète, la diminution que nous proposons dans notre amendement étant répartie sur tous les départements, aucune activité administrative en particulier n'en fera les frais. De toute manière, il ne s'agit que de diminuer l'augmentation prévue pour les groupes 31x, j'insiste là-dessus! En réalité, ce poste bénéficiera de plus de 200 millions de francs.

Je ne voudrais plus entendre les propos tenus par le Conseil administratif à ce sujet samedi dernier. J'en étais absolument désolé! En effet, il nous a dit qu'à cause de cette diminution on ne mettrait plus d'essence dans les voitures, on n'achèterait plus de gaz pour chauffer les bâtiments et il n'y aurait plus de langes pour les bébés dans les crèches. Un peu de dignité, nom d'une pipe! Et c'est notre gouvernement qui nous sert de tels arguments! Les chaussettes m'en tombent! On ne peut pas prétendre des choses pareilles.

Notre amendement n'empêchera aucun service municipal d'accomplir sa mission. Au total, il restera 5 millions de francs supplémentaires pour les groupes 31x par rapport aux comptes 2013, ce qui suffira largement pour mener à bien des missions identiques à celles de 2014, 2013, 2012, 2011 et même avant. Par conséquent, Mesdames et Messieurs de l'exécutif, ne venez pas nous dire que la mesure proposée par le Mouvement citoyens genevois empêchera quoi que ce soit de fonctionner en Ville de Genève!

Notre amendement est raisonnable, il nous permettra d'équilibrer le budget et même – en cas d'exercice légèrement bénéficiaire – d'autofinancer un peu plus nos investissements, c'est-à-dire d'éviter une part de l'emprunt. Ce n'est pas parce que les taux d'intérêt sont historiquement bas depuis plusieurs années qu'il faut se laisser aller et emprunter à tour de bras, car il y aura bien un jour où ils remonteront! Si nous ne freinons pas au moins l'augmentation de la dette de la Ville de Genève, si nous n'essayons même pas de la stabiliser, Mesdames et Messieurs, je vous garantis des lendemains qui déchantent!

Pour ces raisons, j'enjoins au Conseil municipal d'accepter cet amendement qui n'empêchera aucune instance municipale de fonctionner – et en tout cas pas de langer les bébés dans les crèches ni de mettre de l'essence dans les voitures!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus recueille l'égalité des voix; le président départage en votant non. L'amendement est refusé par 39 non contre 38 oui.

Autorités.

Page 2, politique publique 1, Sécurité publique,

11 – Sécurité municipale,

groupe de comptes 351, Dédommagements à des collectivités publiques – cantons.

Le président. L'amendement suivant émane aussi du Mouvement citoyens genevois. Il demande une diminution de 15 millions de francs, c'est-à-dire la suppression des frais de police prévus pour 2015 comme dédommagement à l'Etat de Genève en échange de la subvention cantonale pour l'entretien des routes.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, vous me voyez navré de revenir sans cesse sur cette problématique, mais je la trouve très importante.

Notre Conseil municipal essaie de respecter la légalité. La Surveillance des communes vérifie d'ailleurs la rectitude de nos débats, ainsi que la validité juridique de nos décisions et des délibérations que nous votons.

Or, nous nous trouvons ici face à un problème que vous connaissez bien, puisque j'en reparle chaque année au budget. Il s'agit de la convention Ville-Etat sur l'entretien des routes communales d'importance cantonale. Je n'ai eu cesse de le répéter, cet accord ancien doit être revu. (*Brouhaha.*) Oh, vous aviez oublié? Ce n'est pas possible! Cela fait bientôt quinze ans que je vous en parle, Mesdames et Messieurs! Ceux qui siégeaient déjà dans cette enceinte à l'époque le savent bien...

On ne peut pas inscrire au budget de la Ville de Genève des sommes dont non seulement la légitimité n'est pas démontrée, mais dont l'illégalité a même été démontrée par deux avis de droit et le rapport de la Cour des comptes en 2014. Les frais de police facturés à la Ville par le Canton en échange de la subvention pour l'entretien des routes ont été déclarés illégaux! L'Etat ne peut donc s'appuyer sur aucun fondement juridique pour nous demander ces 15 millions de francs.

D'ailleurs, ces frais de police n'ont aucun sens, surtout maintenant que la Ville a renforcé l'activité de la police municipale sur son territoire, l'Etat ayant accordé des compétences nouvelles aux agents de sécurité municipaux (ASM) – mais pas aux conseillers municipaux, hélas! – grâce aux efforts de M. Barazzone, notamment. Je rappelle que nous avons voulu obtenir ces compétences accrues. En outre, le nombre d'ASM augmente, puisque 26 postes supplémentaires sont prévus au budget 2015. Nous atteindrons ainsi le quota de 200 ASM souhaité par toutes et tous, me semble-t-il.

Ces améliorations rendent d'autant plus illégitime la facturation des 15 millions de francs de frais de police par le Canton, nos ASM ayant maintenant des missions élargies – en tout cas en matière de police de proximité.

De plus, il n'y a aucun lien entre cette problématique et celle de l'entretien des routes! La convention stipule que la Ville reçoit la ristourne du droit des carburants, à savoir – dans les faits – un montant oscillant entre 600 000 et 900 000 francs – l'année dernière, je crois qu'il s'élevait à 627 000 francs, c'est-à-dire rien du tout! Pour l'année 2015, cette compensation de la part de l'Etat est fixée à 8 millions de francs. De toute manière, cette somme est loin de suffire pour couvrir les frais d'entretien de nos routes communales d'importance cantonale, lesquels sont de l'ordre de 22 millions de francs. M. Pagani l'a confirmé au cours de notre débat de samedi dernier.

Par conséquent, nous souhaitons que l'Etat paie sa juste contribution à la Ville pour l'entretien des routes: non pas les 8 millions de francs inscrits au budget, mais les 15 millions de francs équivalant aux frais de police qu'il nous facture. Ainsi, nous arriverons à une opération blanche, un montant compensant l'autre. C'est merveilleux! Cela obligera les deux parties à se mettre enfin d'accord!

D'ailleurs, elles ont affirmé que telle était leur intention, cela figure noir sur blanc dans le rapport de la Cour des comptes – et moi, je crois à ce qui est écrit dans ce document! En tout cas, l'Etat a déclaré – mais je ne sais pas si, formellement, la Ville a fait de même – qu'il était d'accord avec les conclusions de la Cour des comptes, que la convention sur l'entretien des routes n'était plus applicable et qu'il fallait procéder différemment, sur la base d'un contrat de prestations ou autre.

Bref, il faut changer de façon de faire, puisque celle qui a cours actuellement n'est ni correcte ni légale. Je rappelle que, d'après la loi sur les routes, l'Etat doit indemniser la Ville pour l'entretien de ses routes communales d'importance cantonale. Alors, Mesdames et Messieurs, soyons conséquents avec nous-mêmes et refusons ces 15 millions de francs de frais de police! Cela allégera d'autant le budget de fonctionnement de la Ville et améliorera encore l'autofinancement de ses investissements. (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous prie de bien vouloir écouter le magistrat qui s'apprête à prendre la parole et de cesser vos discussions dans les travées. Ce serait agréable pour tout le monde, merci!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je vis en état de grâce, ce soir! Tout le monde veut m'aider dans mon combat pour que nos immeubles et nos routes soient entretenus correctement! Je vous en remercie très sincèrement et du fond du cœur, Mesdames et Messieurs...

Cependant, Monsieur Sormanni, il y a tout de même un petit problème... Les 15 millions de francs que votre amendement vise à supprimer au budget de la Ville sont inscrits en miroir dans celui de l'Etat, qui doit les percevoir. Au niveau du budget de la Ville, la mesure que vous proposez serait neutre; la diminution figurerait au bilan, mais le budget de fonctionnement de notre municipalité – dont le Conseil municipal débat en ce moment – n'en serait pas affecté. Certes, l'idée est bonne quand même et elle me fait chaud au cœur...

Mais je vous répète ce que j'ai déjà dit samedi soir: cela fait huit ans que je suis en pourparlers avec l'Etat au sujet de ce dossier, et j'ai appris qu'il fallait négocier avec une mentalité de Sioux. En effet – comme avec les horodateurs – la loi a beau stipuler que le Canton doit verser un certain montant à la Ville pour l'entretien des routes, c'est seulement maintenant que nous recevons 8 millions de francs sur les 15 à 20 millions de francs dus.

Dans ces conditions, je demande au Conseil municipal de ne pas se précipiter, mais de me suivre, de me pousser en avant, de me renforcer, de me soutenir dans mon effort de négociation. Mesdames et Messieurs, ne votez pas cet amendement! Si l'Etat prend prétexte de son éventuelle acceptation pour tout annuler – juridiquement ce n'est pas possible, puisqu'une convention est en force, mais je suis très prudent, car il suffirait qu'un député prenne ombrage de votre décision pour que cette ligne soit rayée du budget cantonal – nous perdriions 8 millions de francs qui, pour l'instant, doivent entrer dans les caisses de la Ville.

Cela dit, Monsieur Sormanni, vous êtes également député au Grand Conseil; vous pouvez donc proposer, lors du vote du budget cantonal cette semaine, d'ajouter aux milliards de francs de dépenses prévues les quelques millions de francs nécessaires à la Ville pour entretenir correctement ses routes, afin que les habitants – cyclistes, automobilistes et scootéristes – ne tremblent plus en conduisant leur véhicule...

Pour terminer, je tiens à revenir sur un point formel. Samedi soir, Monsieur Sormanni, vous avez maltraité ma collègue Sandrine Salerno en affirmant qu'elle n'avait pas le droit de redéposer le même amendement en troisième débat... Je ne

veux pas polémiquer, mais il y a des limites à ne pas dépasser! Vous êtes devenu tout rouge, vous avez insulté M^{me} Salerno et le président de cette assemblée! Et voilà que, ce soir, vous aussi vous redéposez en troisième débat un amendement exactement identique à celui que vous aviez déjà proposé auparavant. Vous devriez faire preuve d'un meilleur sens de la mesure!

M. Daniel Sormanni (MCG). Je prends la parole, car je viens d'être mis en cause. Je m'explique. D'abord, ma remarque de samedi soir ne concernait pas l'amendement dont il est question ici, mais la diminution de 2 millions de francs pour l'entretien des bâtiments de la Ville.

Voyez-vous, Monsieur Pagani – vous lui transmettez, Monsieur le président – j'ai effectivement contesté cette manière de procéder qui consistait à redéposer en troisième débat des amendements ayant déjà fait l'objet d'un vote au préalable, car il ne me semblait pas opportun de voter plusieurs fois sur les mêmes amendements.

Cependant, après vérification, il semble que ni la loi sur l'administration des communes (LAC) ni le règlement du Conseil municipal n'interdisent de procéder ainsi. On nous avait pourtant toujours dit, au Conseil municipal – et j'y siége depuis 1979! – que l'on ne pouvait présenter le même amendement qu'une seule fois et non pas trente-six mille fois! A l'époque, on votait sur des lignes... Quoi qu'il en soit, puisqu'il n'y a finalement aucune interdiction en la matière, je ne vois pas pourquoi le Conseil administratif serait le seul à pouvoir redéposer le même amendement. Nous avons donc décidé de le faire aussi...

J'insiste néanmoins sur le fait que cela nous a été interdit jusqu'à maintenant. Je tiens vraiment à le rappeler car, visiblement, Monsieur Pagani, vous avez tendance à l'oublier! Il suffit de se renseigner pour s'en convaincre, d'ailleurs nous savons aussi lire les textes légaux et nous avons nos sources d'information!

Ce point étant désormais éclairci, j'en reviens aux frais de police. Je suis ravi de vous entendre dire, Monsieur Pagani, que notre amendement ne pose en principe aucun problème d'ordre juridique. En effet, la convention Ville-Etat stipule un certain nombre de points, parmi lesquels l'entretien des routes est une chose et les frais de police en sont une autre; il n'existe donc aucun fondement conventionnel ou juridique qui les lie.

De ce fait, la suppression des frais de police facturés à la Ville n'aurait aucune incidence sur la subvention pour l'entretien des routes telle qu'elle est prévue par la convention en question. Je ne vois donc pas pourquoi l'Etat refuserait de nous verser ces 8 millions de francs – et les autres millions de francs nécessaires aussi, d'ailleurs!

Quant à votre suggestion d'agir au niveau du Grand Conseil, je vous prends au mot, Monsieur le conseiller administratif, car vous êtes aussi député: signons un projet de loi ensemble! Je vous mets au défi d'en rédiger un avec moi, afin de demander à l'Etat de respecter enfin la loi en augmentant la subvention versée à la Ville pour l'entretien des routes. Il me semble que nous avons des lois, dans cette ville, ce canton et ce pays, et que – bonnes ou pas – elles doivent être respectées! Je le répète, Monsieur Pagani, je vous mets au défi de déposer avec moi un projet de loi devant le Grand Conseil pour régler cette problématique.

Actuellement, un débat général est en cours sur la répartition des tâches entre les communes et l'Etat de Genève. Dans ce contexte, je crois que nous pourrions tout à fait trouver une solution bilatérale en nous appuyant sur le rapport de la Cour des comptes, qui est parfaitement clair. Il suffit d'en avoir la volonté! Je sais bien que vous l'avez, Monsieur le magistrat, mais ne venez pas nous dire que c'est trop risqué et que le Canton pourrait nous priver de la subvention pour l'entretien des routes. Qu'il ose nous accuser d'illégalité et de non-respect de la convention, si nous supprimons ces frais de police! J'aimerais bien voir ça... C'est justement lui qui ne respecte ni la convention ni la loi!

Dès lors, en cas de menace de suppression de la subvention cantonale pour l'entretien des routes, je pense qu'un certain nombre de recours seraient possibles et permettraient à la Ville d'avoir gain de cause dans ce dossier. Votez notre amendement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cela fera du bien au budget 2015 de la Ville de Genève!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 61 non contre 15 oui.

Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Page 19, politique publique 1, Sécurité publique,

10 – Protection juridique,

groupe de comptes 427, Immeubles du patrimoine administratif.

Le président. L'amendement suivant a été déposé par le groupe Ensemble à gauche. Il demande une augmentation de 4,5 millions de francs, qui correspond à la récupération par la Ville de Genève d'une partie du forfait dû par la Fondation des parkings (horodateurs situés sur le territoire de la Ville de Genève).

M. Pierre Gauthier (EàG). Chères et chers collègues, l'année dernière, la propriété et la gestion des horodateurs installés sur le territoire de la Ville de

Genève ont été transférées du Canton à la Fondation des parkings. Or, la convention d'exploitation et de gestion des horodateurs arrive à échéance et doit être renégociée, afin que nous partions sur de nouvelles bases dès l'année 2015.

La loi stipule que cette convention doit être négociée et signée avec l'accord de la Ville de Genève, sur le territoire de laquelle les horodateurs sont installés. Partout ailleurs dans notre canton, le produit de ce dispositif revient à la commune concernée. Dès lors, la Ville devrait percevoir en 2015 une somme correspondant au forfait d'exploitation de ce mode de stationnement payant.

Le produit de la gestion des horodateurs, estimé actuellement à 9,5 millions de francs, pourrait revenir intégralement à notre commune – comme c'est le cas à Onex, par exemple. Néanmoins, étant donné qu'il s'agit ici d'une convention tripartite entre l'Etat, la Fondation des parkings et la Ville de Genève, et comme nous ne savons pas exactement combien rapporteront les horodateurs en 2015, nous proposons au cours de cette première année de récupérer à peu près la moitié du forfait dû selon la loi, c'est-à-dire 4,5 millions de francs. Cela nous paraît tout à fait raisonnable.

De plus – c'est là un aspect de la problématique que le Conseil administratif devra étudier et mener à bien – ces horodateurs étant installés sur le territoire de la Ville, il serait tout à fait légitime qu'elle perçoive une taxe d'utilisation accrue du domaine public.

Comme nous sommes extrêmement respectueux des dispositions légales en vigueur, nous souhaitons, d'une part, que le Conseil municipal accepte notre amendement qui augmentera évidemment le bénéfice prévu au budget et, d'autre part, que cette somme serve au moins en partie à équilibrer les charges supplémentaires dues aux amendements que nous présenterons ultérieurement. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Moi, je trouve que cette affaire sent un peu le «trop payé» des assurances maladie! Je me demande pourquoi la Ville devrait faire cadeau à l'Etat de la moitié du montant qui lui est dû pour les horodateurs, et pourquoi le groupe Ensemble à gauche n'a pas demandé la totalité de la somme au lieu de 4,5 millions de francs seulement...

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, cette problématique est quasiment identique à celle des frais de police dont nous parlions à la faveur de l'amendement précédent. A nouveau, l'Etat ne respecte pas la loi – et cela, aux dépens de notre commune. Nous finirons par nous sentir désarmés! Faudra-t-il utiliser l'instrument juridique

pour contraindre le Canton à appliquer la loi malgré tout? S'il n'est pas content, qu'il fasse un projet de loi visant à modifier la loi en vigueur! Mais pour l'instant il n'en est rien, que je sache.

Je regrette qu'Ensemble à gauche ne nous ait pas suivis en votant notre amendement sur la suppression des frais de police; quant à nous, nous sommes conséquents avec nos propres arguments et nous accepterons son amendement sur le produit des horodateurs!

M. Denis Menoud (HP). Lors du débat précédent, j'ai été surpris que cet amendement soit rejeté par tout le monde... sauf par le groupe qui l'avait déposé. Personnellement, je l'ai voté, car il ne s'agit pas ici d'une lutte entre différents partis politiques, mais d'une augmentation des recettes de la Ville de Genève.

Je m'étonne aussi que le Conseil administratif n'intervienne pas. Sauf erreur, Monsieur Pagani, vous siégez à la Fondation des parkings, n'est-ce pas? Aucune réaction non plus de la part de la magistrate aux finances... Pourtant, on sait que cet argent provient du racket! Je comprends que vous ne vouliez pas être complices ou receleurs d'une association de malfaiteurs comme la Fondation des parkings, laquelle n'a aucun autre objectif que d'emmerder les gens! Je suis désolé d'être vulgaire! Franchement, quand on harcèle les gens parce qu'ils ont dépassé de dix minutes leur temps de stationnement...

Le président. Monsieur Menoud, je vous remercie de la lucidité de vos propos, mais essayez quand même de vous modérer un peu, s'il vous plaît!

M. Denis Menoud. C'est comme l'autre jour, quand j'ai employé un terme que certains feraient bien de chercher dans le dictionnaire... Eh oui, ce mot figure dans le dictionnaire! On y trouve d'ailleurs d'autres mots qui pourraient vous choquer, Mesdames et Messieurs! C'est comme ça!

Cela étant dit, je ne comprends pas comment le Conseil municipal peut refuser des recettes de ce genre-là. Et je demande aux deux membres du Conseil administratif impliqués de donner leur point de vue sur ce qui se passe avec la Fondation des parkings, car ce n'est pas normal!

Je rappelle l'historique du problème, dans les grandes lignes: avant, la Ville de Genève percevait elle-même les amendes sur le stationnement par l'intermédiaire de ses contractuels, agents municipaux et autres. Ensuite, elle a délégué cette tâche – toujours par une combine... On ne dira pas que c'était une combine des radicaux, puisque leur parti n'existe plus, mais enfin, c'était de ce tonneau-là!

On fait un truc particulier, certains se servent au passage dans des comptes plus qu'obscurs... et ce qui reste à la Ville, ce n'est plus rien du tout!

Ensuite, on force la pression, on envoie des hordes de contractuels... (*Remarques.*) Mais oui, c'est de vraies hordes! Vous les voyez dans la rue, des fois? Circulez à certaines heures, Mesdames et Messieurs, c'est impressionnant! Ils attendent le moment précis de la journée où ils savent que les gens ne renouvelleront pas leur paiement dans l'horodateur!

Monsieur le conseiller administratif Pagani et Madame la conseillère administrative Salerno, expliquez-vous devant le peuple de la Ville de Genève: pourquoi refusez-vous cette augmentation de recettes qui nous est due?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous n'avons pas inscrit ce montant au budget 2015 et nous ne le défendrons donc pas. En effet, c'est seulement le 1^{er} janvier 2014 que les horodateurs appartenant à l'Etat ont été transférés par ses soins à la Fondation des parkings. Grand bien lui en a pris! Maintenant, il ne peut plus rester campé sur ses horodateurs, puisqu'il n'en est plus propriétaire!

Monsieur Menoud, je siége depuis sept ans à la Fondation des parkings et je me suis toujours opposé à l'approbation de ses comptes. En effet, il y a une inégalité de traitement crasse notamment en ce qui concerne les horodateurs, mais aussi le solde des amendes. Cela étant, j'estime que la Fondation des parkings fait du très bon travail, puisqu'elle a instauré une politique basée sur les parkings-relais (P+R). Beaucoup de gens ont compris qu'il était plus aisé de venir avec leur voiture jusqu'au P+R de l'Etoile, puis de prendre le tram pour pénétrer dans la ville en cinq minutes – au lieu de rester bloqués dans les embouteillages le long de la route des Acacias et d'arriver à leur bureau en trente, quarante ou cinquante minutes.

Je pense donc que la Fondation des parkings a sa raison d'être. Le problème, avec les horodateurs, c'est que l'Etat l'a fait agir comme perceptrice de taxes. Et non seulement ils y ont gagné 8 millions de francs cette année, mais ils en encaisseront 11, à terme, car ils récupéreront d'un côté sous forme de taxes les cadeaux fiscaux faits de l'autre. La différence entre la Ville de Genève et les communes avoisinantes, c'est que sur le territoire de ces dernières les montants provenant des zones blanches de stationnement vont dans les caisses de la municipalité.

Voilà pourquoi je parlais d'inégalité de traitement crasse. La loi sur la Fondation des parkings n'est pas respectée. En effet, elle stipule que la convention mise sur pied par l'Etat doit être tripartite et réunir la commune concernée, la Fondation des parkings et l'Etat de Genève. Malheureusement, la Ville n'a pas encore été contactée en ce sens par des négociateurs... Mais j'entends bien, cette année,

travailler d'arrache-pied à ce dossier. Maintenant que la Fondation des parkings est propriétaire des horodateurs, plus personne ne pourra nous opposer le fait qu'ils sont la propriété de l'Etat! J'ai donc l'intention d'inscrire au budget 2016 de notre municipalité le revenu correspondant, qui oscillera entre 4 et 8 millions de francs – il représentera peut-être même la totalité de cette manne des taxes de stationnement.

M. Daniel Sormanni (MCG). Finalement, Monsieur Pagani, vous donnez de l'eau à notre moulin! A nouveau, la loi n'est pas respectée et nous nous trouvons désarmés devant ce constat. A quelle mesure faudra-t-il recourir? Je crois que nous devrions mandater la Cour des comptes pour qu'elle se mêle du fonctionnement de la Fondation des parkings! Il y a quelque chose qui ne va pas, sur cette planète-là!

Quant à prétendre que la Fondation des parkings mène une politique exemplaire... C'est la championne du racket! Elle encaisse de l'argent pour créer d'hypothétiques parkings qui sont, d'ailleurs, extrêmement chers – tel est le cas de celui de Saint-Antoine et de celui de l'Etoile, près des Ports Francs, pour reprendre l'exemple que vous citiez tout à l'heure, Monsieur le magistrat. La Fondation ferait mieux de baisser drastiquement le prix du stationnement, pour que les gens laissent leur voiture dans ses parkings et utilisent ensuite les transports publics!

Le parking de l'Etoile vers les Ports Francs est très pratique, puisqu'il est situé à proximité du centre-ville; y garer son véhicule pour terminer son trajet en tram peut être une bonne idée. Mais construire des parkings à l'autre bout du canton, voire en France, est une mauvaise idée, car personne n'y laissera sa voiture pour aller faire ses courses au centre-ville. Voilà pourquoi nous soutenons la réalisation du parking Clé-de-Rive, tout près du centre-ville. Dans cette affaire, je crois que la Fondation des parkings fait un faux raisonnement.

Comme pour les frais de police dont nous parlions tout à l'heure, si on n'enfonce pas la porte pour obtenir quelque chose, on n'aura rien! Les compétences des communes sont hélas limitées, puisque les conseils municipaux ne sont pas législatifs, mais délibératifs, ce qui les rend très faibles. Nous aurons beau vociférer autant que nous voudrions, rien n'y fera. Le seul moment clé où nous pourrions faire quelque chose est le débat budgétaire; par conséquent, inscrivons au budget 2015 cette recette de 4,5 millions de francs pour la récupération du forfait dû à la Ville par la Fondation des parkings et supprimons les frais de police facturés par l'Etat!

J'attends avec plaisir de voir comment la Surveillance des communes appréhendera ces deux cas, sachant que, dans l'un comme dans l'autre, la loi cantonale

en vigueur n'est pas respectée! Par conséquent, cela ne va pas! Il y aura peut-être des mesures à prendre, notamment celle qui consisterait à mandater la Cour des comptes. Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous enjoins de voter cet amendement.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Pour ma part, je voulais juste apporter une petite information complémentaire concernant la durée du trajet entre certains P+R et le centre-ville. Ayant habité pendant plus de dix ans à Chancy, j'ai essayé d'utiliser le P+R de Bernex et celui du Bachet-de-Pesay. Je peux vous dire, Mesdames et Messieurs, qu'il faut compter au minimum vingt-cinq ou trente minutes pour arriver au centre-ville! On met vingt-cinq minutes en tram depuis le Bachet-de-Pesay et, depuis Bernex, c'est encore bien plus long. C'est là un des problèmes dont il faut tenir compte, dans ce dossier.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 56 non contre 20 oui.

Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Page 23, politique publique 3, Culture et loisirs,

33 – Parcs et promenades,

groupe de comptes 301, Traitements du personnel.

Le président. L'amendement suivant émane aussi d'Ensemble à gauche. Il demande une augmentation de 100 868 francs, dont la justification est la suivante: le sous-effectif au Service des espaces verts (SEVE) entraîne un défaut d'entretien des espaces verts situés dans des zones peu ou pas «touristiques»; l'augmentation demandée vise à ajouter un poste à l'effectif du SEVE.

M. Pierre Gauthier (EàG). Le SEVE est en sous-effectif depuis plusieurs années, tout le monde est au courant. Les employés manifestent régulièrement leur mécontentement sous les fenêtres du Conseil municipal et aux Bastions... Nous le savons, vous le savez, Mesdames et Messieurs: il y a un véritable problème au sein de ce service.

Un peu d'histoire: le plan dit «Augias», lancé par le prédécesseur de M. Barazzone, M. Maudet, a entraîné le transfert des activités de nettoyage du SEVE au Service Voirie – Ville propre. Cela n'a pas vraiment arrangé les choses puisque, de ce fait, les travailleurs du SEVE ne disposent plus de locaux adaptés

pour y entreposer leur matériel. Aujourd'hui, ils doivent le transporter en effectuant des trajets importants entre les différents lieux où ils interviennent, ce qui les oblige à renoncer à en entretenir certains – un problème qui s'ajoute à celui du sous-effectif.

Le magistrat, niant la réalité dudit problème, nous a dit à plusieurs reprises que, si le SEVE était vraiment en sous-effectif, ses employés feraient forcément des heures supplémentaires. Hélas, soit M. Barazzone ne sait pas comment son service est organisé, soit il ne comprend pas bien la situation. En effet, il est impossible de faire des heures supplémentaires au SEVE pour une raison toute simple: lorsqu'un horticulteur ou un autre travailleur de ce service doit effectuer une tâche en dehors de son horaire habituel, il a l'obligation de rattraper le lendemain les heures correspondantes.

Prenons un exemple: à cause d'une tempête, un arbre s'écroule au parc Barton – près de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour ceux qui ne connaissent pas. Des travailleurs du SEVE doivent s'y rendre le dimanche afin de tronçonner l'arbre; ils auront donc congé le lundi. On le voit bien, il est concrètement impossible de faire des heures supplémentaires dans ce service. Par conséquent, l'argument selon lequel l'absence d'heures supplémentaires démontrerait que le SEVE n'est pas en sous-effectif est erroné – ou, du moins, inexact.

J'ai enquêté là-dessus et je suis bien informé. La seule solution que les chefs d'équipe du SEVE aient trouvée consiste à donner à leurs employés le mot d'ordre suivant: «Faites ce que vous pouvez, mais pas plus.» Il est très important pour nous de le savoir. Résultat: de nombreux espaces verts ne sont pas ou plus entretenus à Genève; je vous en ai fait parvenir la liste samedi dernier en annexe au premier amendement, Mesdames et Messieurs, je ne sais pas si vous l'avez reçue. Une telle situation n'est pas admissible, dans la ville qui se prétend «la cité des parcs».

La gestion des espaces verts est à deux vitesses, à Genève. Ceux qui ont une importance touristique, sur les quais et les autres sites où nos visiteurs prennent des photos, sont très bien entretenus. Les autres, situés dans les quartiers populaires, sont laissés à l'abandon. C'est absolument inacceptable! Pourquoi? D'une part, on est en droit d'exiger une équité de traitement, que l'on habite sur les quais ou à Vieusseux. D'autre part, il y a là un mépris du travail effectué par les horticulteurs et les jardiniers du SEVE, lesquels aiment leur travail et voudraient être fiers de contribuer au rayonnement de Genève. En effet, ils participent largement à l'embellissement de notre ville.

Par respect pour le personnel de ce service, chères et chers collègues, je pense que vous devriez accepter sans réserve et avec vigueur notre amendement. Je vous en remercie.

M. Pascal Spuhler (MCG). Il est vrai que le problème actuel du SEVE a donné lieu à pas mal de polémiques – surtout cette année, à cause de l’affaire des heures supplémentaires prétendument effectuées. Le magistrat nous a pourtant répété à maintes reprises qu’il n’y avait aucune heure supplémentaire au SEVE. Mais alors, comment expliquer toutes les réclamations que nous avons entendues à ce sujet et les plaintes pour «mauvais entretien» de certains parcs et autres places, à Genève?

Comme l’a dit mon collègue M. Gauthier, les employés du SEVE travaillent en flux tendu. Ils font le maximum, mais ils ne peuvent pas tout faire! Malheureusement, ce service passe outre la nécessité d’entretenir de nombreux endroits bien précis.

Je citerai un exemple tiré de la liste à laquelle M. Gauthier faisait référence tout à l’heure: il s’agit du square de la Mère Royaume, près de chez moi. J’ai eu l’occasion de m’y rendre dimanche dernier pour vérifier l’état des lieux. Cet endroit est complètement abandonné par le SEVE, ce n’est qu’une friche – et même pas une jolie friche, Monsieur Barazzone! Je sais qu’il y a des emplacements, notamment au parc Mon-Repos, où on laisse quelque peu la nature reprendre ses droits. Mais là, c’est au chenil qu’on laisse reprendre ses droits, ce square est un vrai dépôt!

Ce lieu et d’autres îlots de verdure qui devraient dépendre du SEVE sont malheureusement laissés à l’abandon, faute de temps et de personnel. D’où la demande de créer un poste supplémentaire dans ce service, afin de pouvoir rendre à la population les petits espaces verts de ce type-là...

Genève compte 38 parcs magnifiques et superbement bien entretenus, M. Gauthier y faisait allusion à l’instant. Sur ce plan, nous tirons notre chapeau au SEVE, car il effectue un excellent travail. Tout le monde peut le constater! Mais les petits squares, les ruelles et les autres endroits à l’écart qui relèvent de sa responsabilité restent abandonnés et oubliés, parce qu’ils sont peu visibles et que le personnel en sous-effectif, confronté à l’augmentation des autres tâches, n’a pas le temps de s’en occuper.

Il est nécessaire que le SEVE se charge de tous les espaces verts qui lui incombent – et non pas seulement de ceux qui sont voués au tourisme ou au grand public. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je ne peux que vous enjoindre de voter cet amendement qui vise à ajouter un poste à l’effectif du SEVE.

Le président. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Denis Menoud.

Des voix. Ah!

M. Denis Menoud (HP). Il n'y a pas de «ah!» qui tienne, Mesdames et Messieurs! On n'est pas chez le toubib!

Je consulte la liste transmise par M. Gauthier; elle mentionne 35 lieux que le SEVE n'entreprendrait pas. Et vous croyez qu'une seule personne supplémentaire suffira pour résoudre le problème? Vous m'expliquerez comment! A moins d'appliquer un système esclavagiste qui la ferait travailler au minimum quinze heures par jour – et encore, il faudrait engager un maton avec un knout pour la surveiller – c'est impossible. Ne rêvons pas! Votre point de vue n'est absolument pas rationnel, Monsieur Gauthier.

Cela dit, je pense qu'il faut se réjouir de la situation actuelle. Je m'étonne que les Verts n'en disent rien, contrairement à moi qui ai encore une fibre écologiste! Eh bien, je suis heureux de constater qu'il y a encore 35 endroits en ville où l'on ne voit pas la patte de la technocratie des espaces verts! Tant mieux!

Cela dit, ne mélangeons pas tout! Cet aspect de la problématique n'a rien à voir avec les problèmes de voirie dénoncés avec raison par M. Spuhler. C'est vrai, les gens sont de vrais cochons – je dirais même que les cochons sont beaucoup plus propres! Ils jettent n'importe quels détritiques n'importe où, c'est une évidence. Mais entretenir les espaces verts et nettoyer les lieux publics n'est pas le même boulot et ne relève pas de la même fonction!

De plus, même si j'admets le bien-fondé des plaintes des employés du SEVE, on m'a tout de même dit qu'il y avait beaucoup d'absentéisme pour cause de maladie, dans ce service... Je ne sais pas ce qu'il en est, M. le magistrat s'expliquera peut-être à ce propos tout à l'heure, afin que nous sachions de quoi il en retourne. En tout cas, on a toujours affaire au même problème, dans les administrations municipales: lorsqu'un fonctionnaire est malade, son poste reste occupé par lui et on ne peut pas engager quelqu'un d'autre à sa place. C'est très problématique!

J'ignore comment s'effectue la gestion du personnel du SEVE, mais soyons heureux qu'il y ait encore des endroits un peu «sauvages» dans cette ville archipolicée à chaque recoin! Je pense donc que voter un poste supplémentaire au SEVE n'est pas une bonne idée. Ceux qui sont favorables à cette mesure feraient mieux de demander dix nouveaux postes au lieu d'un seul!

M. Pascal Spuhler (MCG). J'aimerais préciser ce qui suit à mon cher collègue M. Menoud. Si l'on demande un poste supplémentaire au sein du SEVE, c'est pour que celui-ci entretienne certains petits périmètres en complétant ainsi ses tâches générales. Beaucoup d'endroits sont concernés, à Genève. Dernièrement, je passais par la rue des Plantaporrêts; j'y ai remarqué ce qui pourrait res-

sembler à une courette d'immeuble et qui est en fait un espace appartenant à la Ville, avec deux ou trois arbres à tailler. Mais tout est laissé en friche! C'est un véritable dépotoir qui déborde de partout! La preuve: il y avait même un rat mort près des arbres...

Nous demandons donc un service d'entretien standard pour ces petits endroits discrets – et même bien cachés – que les gens ne connaissent que peu ou pas du tout. Il suffit de consulter la liste de M. Gauthier pour s'en convaincre. Il y a sûrement d'autres espaces concernés, car elle n'est pas exhaustive. Si chacun d'entre nous fait le tour de son quartier, il ne manquera pas de découvrir des recoins à l'abri des regards qui relèvent des responsabilités du SEVE et sont malheureusement laissés à l'abandon.

Je recommande donc une fois encore au plénum de voter cet amendement visant à créer un poste pour compléter les équipes du SEVE. Mais ce n'est évidemment pas cette personne-là qui fera tout le travail à elle seule!

M. Adrien Genecand (LR). Les syndicats ont vraiment montré une réelle volonté de concertation, de discussion et de négociation, ces dernières semaines... On se rappellera notamment leurs actions de grève préventive... De plus, la Ville de Genève finance elle-même ses syndicats en leur offrant la gratuité des locaux et en leur donnant de l'argent, comme en témoigne le projet de budget 2015. A nos yeux, il est évident que la problématique du SEVE relève d'un certain type de relation à établir entre l'exécutif et les employés de ce service. En tout cas, les syndicats ayant montré un bien mauvais visage, ces derniers mois, il est exclu que nous entrons en matière sur cet amendement.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Vous devriez vous faire engager à la gendarmerie, Monsieur Gauthier, puisque vous voulez jouer les détectives! Mais vous seriez alors obligé de faire vos classes car, dans le cas présent, vous ne retenez que ce qui vous arrange pour servir votre intention politique.

En visitant les dépôts du SEVE, j'ai constaté qu'il y avait un problème de matériel. Nous avons essayé de le régler avec le concours du Conseil municipal, lequel a d'ailleurs voté un certain nombre de crédits pour le renouvellement de véhicules. En effet, sans outils performants, on ne peut pas travailler correctement.

En revanche, Monsieur Gauthier, je n'ai pas bien compris votre explication sur les heures supplémentaires. Vous déplorez que les employés du SEVE soient

obligés d'en faire et, en même temps, vous précisez qu'ils sont obligés de récupérer en congé les heures supplémentaires effectuées – ce qui est bien le cas. Dans ces conditions, comment expliquez-vous qu'il y ait des heures supplémentaires au SEVE? Si les employés sont engagés pour travailler deux mille heures par année – prenons un chiffre au hasard – ils ne peuvent en tout cas pas dépasser ce total.

Certes, il arrive que les fonctionnaires du SEVE accomplissent certaines tâches extraordinaires en dehors de leurs heures de travail. Par exemple, si un arbre menace de tomber sur les gens après une tempête, il faut le couper tout de suite – même en pleine nuit – pour éviter un accident. Mais nous faisons en sorte que les employés qui s'en chargent prennent congé le lendemain, afin de pouvoir se reposer. Notre politique n'est pas basée sur l'argent versé aux employés mais, pour des raisons de santé publique et de santé des travailleurs, sur la nécessité de leur accorder un temps de repos.

La demande d'un poste supplémentaire au SEVE telle que formulée dans cet amendement devrait être fondée sur des faits. Or, aucun fait ne vient l'étayer.

Avec mes collègues du Conseil administratif, nous avons pu procéder à toute une série d'améliorations: nous avons davantage fleuri les quartiers, nous avons assuré l'entretien d'un certain nombre de parcs, nous avons lancé des programmes de végétalisation de l'espace public comme urbanature, nous avons rendu les Rues-Basses et la rue du Marché plus vertes qu'avant, nous avons végétalisé des ponts et créé des poches végétales dans les quartiers... Vous aurez découvert tout cela, Mesdames et Messieurs. Or, nous avons réalisé ces avancées avec les mêmes moyens qu'avant, n'en déplaise à ceux qui les jugeaient insuffisants pour nous permettre de faire davantage.

Moi, je crois en le SEVE et je crois en les employés de la Ville de Genève! Je pense qu'ils peuvent dévoiler leur potentiel, comme ils l'ont d'ailleurs déjà démontré cet été. Je le répète, dans la mesure où il n'y a pas d'heures supplémentaires possibles au SEVE, nous considérons que nous pourrions travailler avec le budget supplémentaire que nous avons demandé au budget 2015. Rappelez-vous que trois nouveaux postes sont prévus, Mesdames et Messieurs.

Ils nous permettront d'entretenir le parc Hentsch, qui nous sera légué par M. Hentsch. Je me permets de le remercier publiquement pour son don, qui servira à végétaliser le quartier des Charmilles. Mesdames et Messieurs, je vous demande de refuser cet amendement! (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 53 non contre 22 oui (1 abstention).

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 30, politique publique 5, Prévoyance sociale,

54 – Institutions pour la jeunesse,

groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (page 7 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane toujours d'Ensemble à gauche. Il demande une augmentation de 400 000 francs correspondant à une augmentation du salaire des accueillantes familiales salariées par la structure de coordination.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, nous vous proposons cet amendement afin d'améliorer les conditions salariales des accueillantes familiales. Ensemble à gauche se félicite du développement du secteur de la petite enfance. Notre priorité est et restera le développement des crèches, à savoir des structures de prise en charge collective des enfants. Cependant, malgré l'augmentation de l'offre, il manque encore des places. La Ville ne parvient pas encore à répondre aux besoins de toute la population.

Pour cette raison, il existe d'autres dispositifs tel l'accueil familial par des mamans de jour, prévu par la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour. Cette solution est souvent choisie par les parents qui ne trouvent pas de place en crèche pour leur enfant ou qui ont des horaires de travail irréguliers. La création récente d'une structure de coordination de l'accueil familial a permis d'améliorer ce type de prise en charge.

Les familles concernées paient en fonction de leurs revenus, les accueillantes familiales étant engagées et salariées par la structure de coordination. De ce fait, la couverture des assurances sociales est garantie, de même que la qualité des prestations. On propose aussi à ces personnes un meilleur accès à la formation.

Toutefois, nous ne sommes pas encore satisfaits. En effet, les conditions de rémunération proposées n'équivalent pas à un salaire minimum. Rappelons que le Conseil municipal, lors du vote de la motion M-1018 au mois d'octobre 2014, a accepté un amendement qui demandait d'adopter un salaire minimum fixe de 10 francs l'heure. (*Brouhaha général.*) Tout le monde parle, on n'entend rien! A ce montant minimal s'ajoutent 4,17 francs l'heure par enfant. Il s'agit aussi d'entamer les négociations demandées par les syndicats pour la mise en place d'une convention collective de travail.

Pour Ensemble à gauche, il est nécessaire d'appliquer rapidement ces nouvelles conditions salariales. Nous pensons que la volonté exprimée par la majo-

rité du Conseil municipal lors du vote de la motion M-1018 peut être réalisée dès maintenant. Pour cette raison, nous proposons un amendement qui demande une augmentation budgétaire de 400 000 francs. Cette somme permettra d'ajouter au salaire horaire des accueillantes familiales les 10 francs par heure que je viens de mentionner. Rappelons que la structure de coordination prévoit d'engager des nouvelles accueillantes familiales en plus des 15 qui travaillent actuellement pour arriver à 20.

Chers collègues, nous vous invitons à voter notre amendement, lequel ne fait que prévoir l'application concrète d'une mesure déjà votée par le Conseil municipal.

M^{me} Natacha Buffet (LR). Le Parti libéral-radical acceptera cet amendement. Les 400 000 francs supplémentaires demandés pour la structure de coordination des accueillantes familiales ont évidemment une importance, puisque ce montant permettra de remplir l'un des rôles absolument inéluctables et centraux que doit se fixer une collectivité publique, à savoir l'accueil des enfants en bas âge – dans le cas précis, des enfants d'âge préscolaire.

Nous l'avons constaté et M^{me} Studer l'a rappelé: les besoins augmentent. Petit à petit, on y répond davantage, mais cet effort doit être continu et soutenu. Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical votera cette dotation supplémentaire de 400 000 francs. Nous espérons que la structure de coordination des accueillantes familiales en fera bon usage pour créer davantage de places d'accueil d'enfants d'âge préscolaire.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en matière de petite enfance, il est ô combien important de consacrer les moyens nécessaires à l'accueil de nos chers bambins! Le Mouvement citoyens genevois soutiendra évidemment cet amendement frappé au coin du bon sens, afin que la structure de coordination des accueillantes familiales puisse augmenter non seulement leur salaire, mais aussi leur nombre.

Aujourd'hui... (*Brouhaha général.*) Monsieur le président, je pense que mes collègues ont faim! Je veux bien être bref, Mesdames et Messieurs, mais laissez-moi causer! Ainsi, je terminerai plus vite mon intervention et nous pourrions aller manger! Je disais donc que, à mon avis, il faut augmenter le nombre d'accueillantes familiales. En effet, il manque encore 2000 à 3000 places de crèche à Genève – il faut bien les compenser, notamment par des mamans de jour.

Leur travail est d'une grande importance, car cette solution libère les parents et leur permet d'avoir une occupation professionnelle pour mettre un peu de

beurre dans les épinards, au lieu de devoir s'occuper de leur enfant. C'est une compensation pour les familles. Mais, pour les mamans de jour aussi, ce dispositif est un avantage, car il leur permet de joindre les deux bouts. Souvent, elles offrent un accueil plus proche de l'éducation familiale, beaucoup plus intéressant en cela que l'accueil en crèche, qui est plus impersonnel.

Par conséquent, cette demande de 400 000 francs supplémentaires découle du bon sens, non seulement pour améliorer le quotidien des mamans de jour du point de vue de leur salaire horaire, mais aussi pour en engager davantage. Vous parliez de passer de 15 à 20 accueillantes familiales, Madame Studer; pour ma part, j'irais même jusqu'à 30! Je le dis franchement, les mamans de jour ne sont pas une solution provisoire mais une solution d'avenir, en vue de pouvoir enfin compenser les 2000 à 3000 places manquantes dans les crèches. (*Brouhaha.*) Bon appétit, Mesdames et Messieurs!

Le président. Il est 19 h, c'est l'heure de la pause dînatoire. Nous interrompons notre débat sur cet amendement et nous le reprendrons à 20 h 30. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un bon appétit!

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 3466
2. Communications du bureau du Conseil municipal 3466
3. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner
le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2015
(PR-1092 A). Suite du troisième débat 3467

Le mémorialiste:
Ramzi Touma